

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Diversité dans l'armée : une nécessité pour la sécurité  
**Autor:** Chambaz, Grégoire / Thüler, Sébastien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-781406>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le contenu standard d'une « Zwipf » pour Zwischenverpflegung (subsistance intermédiaire).

*Ecole de recrues*

## Diversité dans l'armée : Une nécessité pour la sécurité

**Cap Grégoire Chambaz et of spec Sébastien Thüler**

Rédacteur adjoint RMS+, auditeur à la justice militaire et avocat

L'affaire Antoni Da Campo, végane qui voudrait faire l'armée, a agité le paysage médiatique ces dernières semaines. Désireux de faire son service militaire, l'intéressé s'est présenté au recrutement. D'abord prononcé apte au service par le médecin militaire, il se voit ensuite déclaré inapte lorsqu'il entend ne pas être équipé de bottes de combat en cuir. L'affaire est ensuite divulguée à la presse qui la relaye largement, tant au niveau national qu'international. Les réactions à propos du véganisme du jeune homme sont passionnées et en majorité hostiles, voire parfois insultantes, sur la majorité des réseaux sociaux ou dans les commentaires d'articles.

Cette affaire fait écho à des problématiques bien plus profondes et durables, qui affectent tant l'institution militaire que la société civile. Elle nuit à l'image de l'armée et à son rôle social et manifeste certains dysfonctionnements de l'institution militaire. Et elle illustre la stigmatisation des minorités dans la société civile dont l'armée est le miroir.

On constate d'abord une contradiction entre la croissance démographique de la population nationale et le principe constitutionnel d'une armée de milice à laquelle chacun serait astreint. Depuis l'introduction de la réforme armée XXI, la tendance est à la réduction constante des effectifs, pour des questions de nécessaire compromis politique. Une autre problématique légale – qui pousse à la réflexion sur la définition même de la citoyenneté – est celle de la fuite des conscrits vers le service civil de remplacement depuis la suppression de l'examen de conscience.

Nous n'allons cependant pas aborder ici la question de cette suppression étant donné que l'accès au service civil est dépendant de l'aptitude au service militaire et par conséquent relève d'une autre problématique. Dans l'affaire qui nous concerne, et indépendamment de la réponse à apporter quant à l'aptitude ou non au service, il aurait été plus cohérent d'aborder la question sous

l'angle d'une incompatibilité entre un mode de vie choisi pour des motifs de conscience et les contraintes du service militaire.

En raison de l'évolution d'une situation où la menace était pleinement identifiable (ex-URSS) en une situation où la menace est incertaine, volatile et complexe, l'institution militaire est confrontée à l'incompréhension d'une partie de la population qui s'interroge sur son utilité et sur la pertinence de son maintien dans sa forme actuelle. Cette incompréhension débouche souvent sur la transformation d'affaires isolées (accidents, maladies, mauvais traitements) en scandales dans les médias.

Par voie de conséquence, l'armée cherche à limiter ces cas et pourrait être tentée, de manière inconsciente ou non, d'axer son recrutement sur les conscrits remplissant des critères standardisés et ne présentant pas de risque, non seulement sécuritaire, mais également contestataire voire médiatique. Ainsi, certains candidats sont redirigés vers la protection civile ou le paiement de la taxe militaire indépendamment de leur motivation à servir – à l'instar de M. Da Campo.

Si les éléments mentionnés ci-dessus peuvent aboutir à une déclaration d'inaptitude ou à une affectation au service civil, ils n'expliquent en rien les réactions épidermiques suscitées par les divers articles publiés sur l'affaire. La majorité des commentaires ciblent un mode de vie minoritaire qui ne correspond pas à la norme sociale ou à la culture militaire, lesquelles ne supportent visiblement ni remise en question, ni contradiction.

Le produit des points précédents est l'augmentation des déclarations d'inaptitude (près de 40% des appelés) par les médecins militaires. Ces derniers s'appuient sur le règlement d'aptitude au service, classifié secret pour la protection du secret médical des conscrits. Ce secret restreint de fait la possibilité de faire contrôler les décisions des médecins militaires, ce qui a pour

conséquence pratique la prise en compte de raisons parfois non médicales mais d'ordre social ou visant à parer, a priori, de potentielles difficultés disciplinaires.

Dans le cas de M. Da Campo, le service médical a prononcé l'inaptitude, alors que le mode de vie végétarien est un choix de conscience et non une affection médicale. L'armée a déjà été confrontée à de telles thématiques et disposait des procédures permettant de les traiter avec les examens de conscience. Le présent cas illustre la problématique de répartition de compétences entre la médecine et l'organe d'exécution du service civil ainsi qu'une inadéquation entre la volonté politique de réduction des effectifs et la réalité démographique nationale. Les faits tendent à montrer que la pratique de réformer médicalement des conscrits pour des faits non-médicaux se généralise au point de craindre que l'égalité des jeunes suisses devant l'obligation de servir est menacée.

Les conséquences de l'augmentation des déclarations d'inaptitude dans les forces armées sont multiples: l'homogénéisation ou «standardisation» accentuée du profil des citoyens en uniforme, et par corollaire l'appauvrissement de sa diversité et de sa représentativité sociale. Il y a effritement de la fonction sociale et de cohésion nationale de l'armée qui permet le brassage d'individus de tous horizons qui n'auraient probablement jamais été en contact sans la contrainte du service militaire. En outre, le rejet de citoyens ayant choisi un mode de vie divergeant de la norme conduit à une perte de diversité des compétences et profils qui font la force de la milice. De leur côté, les réactions souvent hostiles de la majorité contre la minorité (que cela soit notamment au niveau alimentaire, de l'orientation sexuelle, du parcours professionnel et éducatif), poussent les minorités à éviter le service et renforcent l'homogénéisation de la milice par voie de conséquence. La pratique actuelle va en accroissant le phénomène.

Ces aspects ont pu paraître jusqu'à ce jour secondaires tant que l'institution militaire est en mesure d'accomplir ses missions usuelles en temps de paix (instruction, aide en cas de catastrophe, appui aux cantons et promotion de la paix). Toutefois, les conséquences à long terme de ces pratiques vont d'une part accentuer le fossé entre citoyens soumis au service militaire et ceux qui ne le sont pas, avec pour résultat un accroissement de l'inégalité devant le service, et donc des tensions qui vont affaiblir le système de milice, voire pourraient à terme le remettre en question.

D'autre part, la capacité de résilience de l'armée, soit la capacité à subir des perturbations, se remettre en question, et évoluer en adéquation avec son contexte, va être directement et négativement influencée par la perte de diversité de son personnel. La résilience de la société civile sera également touchée par la diminution de contacts issus du brassage militaire et de la diffusion des compétences militaires qui font la différence en situation de crise. Enfin, le contrôle démocratique des forces armées, c'est-à-dire le principe de la subordination de l'armée aux autorités civiles et la surveillance de

son action par des parties civiles, serait dégradé par la diminution de la variété des profils qui composeraient la milice.

C'est pour les raisons énumérées ci-dessus que nous, citoyens et officiers de l'armée de notre pays, exprimons la nécessité constante de l'engagement citoyen pour la défense de l'armée de milice, dans la diversité qu'un tel système implique, et ceci pas uniquement pour des questions de défense mais aussi de citoyenneté, pour la sauvegarde des liens sociaux et de la résilience qu'elle renforce. À cet égard, la présence de minorités – telles que celle représentée par M. Da Campo – nous paraît, dans la limite des possibilités de l'institution militaire, favorables à notre armée et notre pays. Car notre capacité à faire face aux menaces et catastrophes futures – au sujet desquelles la seule certitude est de savoir quand elles frapperont – sera déterminée par la solidité des liens qui nous unissent.

G. C. et S. T.

A l'instant où nous mettons sous presse ce numéro, le centre de recrutement est revenu sur sa décision et a autorisé Antoni Da Campo à se représenter au recrutement. L'occasion de revenir sur le parcours et les croyances de l'intéressé maintenant :

A présent que votre appel a rencontré une issue favorable, quel est votre sentiment de l'armée ? A-t-elle su s'adapter ? Dans votre perspective, comment la gestion de votre cas touchera les autres végétariens devant servir ?

*A. D. C. : Si mon indignation et la publication de mon affaire qui s'en est ensuivi dans les médias ont réellement pu faire changer l'avis du service de recrutement, c'est une petite victoire pour la liberté de croyance. C'est également un signe encourageant pour toutes les personnes qui rêvent d'une armée plus tolérante, adaptée à la société et proche du peuple. J'espère que les répercussions de cette affaire seront utilisées de façon positive par l'institution militaire et que dans un futur proche, les critères de sélection soient revus de façon à que toute personne puisse effectuer son service militaire, indépendamment de ses choix alimentaires et vestimentaires.*

Malgré la réponse positive de l'armée, pouvez-vous concevoir que pour une institution servant l'ensemble du pays, votre cas demande à l'armée une capacité d'adaptation qu'il est difficile de produire pour un petit nombre ? Dans ce cadre, seriez-vous prêt à vous adapter en cours de service et à faire usage de matériels (en cuir notamment) que vous ne feriez pas au civil ?

*A. D. C. : Je peux comprendre que pour une institution comme l'armée il soit difficile de s'adapter rapidement aux minorités. Il faut tout de même savoir que le végétarisme et véganisme (ainsi que tous les autres modes de vie plus respectueux des animaux, de l'environnement, et de l'humain) sont bien plus qu'une mode passagère. Les gens prennent progressivement conscience de l'impact catastrophique de leur façon de consommer. Que l'armée le veuille ou non, les mentalités et les mœurs changent et tendent à ne plus considérer les animaux uniquement comme des marchandises mais comme des êtres vivants sentients. Cela se traduit par un arrêt progressif de la consommation de produits d'origines animales au niveau de l'alimentation et de l'habillement. En ce sens, il est évident que je ne serai en aucun cas disposé à encourager ces industries horribles – à bout de souffle qui plus est – dans le cadre de mon service militaire. Il existe une multitude d'alternatives équivalentes au cuir et à la laine. Ces matériaux sont souvent moins dispendieux que ceux issus de l'exploitation animale.*